

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE BOUZEL

Date de convocation	08.10.2025
Séance du	15.10.2025

Le 15 octobre 2025 à 19h30, les membres du Centre Communal d'Action Sociale de BOUZEL dûment convoqués, se sont réunis, en Mairie de BOUZEL, sous la présidence de Mme DELARBRE Suzanne.

Nombre de Membres en exercice : sept.

Étaient présents : Mme DELARBRE Suzanne, Maire et Présidente ; Mmes BARD Isabelle, GUILLOT Nathalie, LALANDE Mireille, LOPES Nadine ; MM. ARTAUD Hubert, PLASSE Patrice.

Était excusé :

Mme GUILLOT Nathalie a rempli les fonctions de secrétaire de séance.

Thème : 7.1 - Décisions budgétaires

25J15_CCAS 02 A

N° CCAS -02 A- /2025 : Proposition de devis à prévoir en section de fonctionnement au budget primitif 2025

Madame la Présidente présente le devis reçu pour l'animation du repas des « aînés » 2025 qui aura lieu le 29-11-2025, et sera offert aux habitants de la commune âgés de 67 ans et plus. Il s'agit de M. Franck MARRET « Magic World Diffusion » qui propose une animation pour un montant de 675,20 €.

Les membres du CCAS, **à l'unanimité** :

-**décident** de retenir le devis de M. Franck MARRET « Magic World Diffusion » pour un montant TTC de 675,20 € - imputation comptable 623 ;

-**précisent** que le règlement se fera à réception de la facture ;

-**mandatent** Madame la Présidente pour signer le devis.

N° délibération	Voix délibérantes	Pour	Contre	Abstention
25J15_CCAS 02 A	7	7	0	0

POUR COPIE CONFORME, à BOUZEL le 16 octobre 2025.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de CLERMONT-FERRAND dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou affichage et de sa transmission en Préfecture.

La Présidente du CCAS,

Le Secrétaire de séance,

Suzanne DELARBRE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE BOUZEL

Date de convocation	08.10.2025
Séance du	15.10.2025

Le 15 octobre 2025 à 19h30, les membres du Centre Communal d'Action Sociale de BOUZEL dûment convoqués, se sont réunis, en Mairie de BOUZEL, sous la présidence de Mme DELARBRE Suzanne.

Nombre de Membres en exercice : sept.

Étaient présents : Mme DELARBRE Suzanne, Maire et Présidente ; Mmes BARD Isabelle, GUILLOT Nathalie, LALANDE Mireille, LOPES Nadine ; MM. ARTAUD Hubert, PLASSE Patrice.

Était excusé :

Mme GUILLOT Nathalie a rempli les fonctions de secrétaire de séance.

Thème : 7.1 - Décisions budgétaires

25J15_CCAS 02 B

N° CCAS -02 B- /2025 : Proposition de devis à prévoir en section de fonctionnement au budget primitif 2025

Madame la Présidente informe les membres du CCAS qu'il convient de prévoir la taille des arbres situés dans la cour du pavillon, car certaines branches atteignent la toiture.

L'entreprise Jérémy FABRE Paysagiste a été sollicitée pour établir un devis. Celui-ci s'élève à 1 375,20 € TTC.

Les membres du CCAS, **à l'unanimité** :

-**décident** de retenir le devis de Jérémy FABRE Paysagiste pour un montant TTC de 1 375,20 € - imputation comptable 61521 ;

-**précisent** que le règlement se fera à réception de la facture ;

-**mandatent** Madame la Présidente pour signer le devis.

N° délibération	Voix délibérantes	Pour	Contre	Abstention
25J15_CCAS 02 B	7	7	0	0

POUR COPIE CONFORME, à BOUZEL le 16 octobre 2025.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de CLERMONT-FERRAND dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou affichage et de sa transmission en Préfecture.

La Présidente du CCAS,

Le Secrétaire de séance,

Suzanne DELARBRE



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CENTRE COMMUNAL
D'ACTION SOCIALE DE BOUZEL**

Date de convocation	08.10.2025
Séance du	15.10.2025

Le 15 octobre 2025 à 19h30, les membres du Centre Communal d'Action Sociale de BOUZEL dûment convoqués, se sont réunis, en Mairie de BOUZEL, sous la présidence de Mme DELARBRE Suzanne.

Nombre de Membres en exercice : sept.

Étaient présents : Mme DELARBRE Suzanne, Maire et Présidente ; Mmes BARD Isabelle, GUILLOT Nathalie, LALANDE Mireille, LOPES Nadine ; MM. ARTAUD Hubert, PLASSE Patrice.

Était excusé :

Mme Nathalie GUILLOT a rempli les fonctions de secrétaire de séance.

Thème : 7.1 - Décisions budgétaires

25J15_CCAS 03

N° CCAS -03- /2025 : Organisation du repas des aînés de la commune

Madame la Présidente rappelle la date retenue pour le repas des « aînés » 2025, à savoir le 29-11-2025, qui sera offert aux habitants de la commune âgés de 67 ans et plus. La préparation de la salle du Foyer Rural aura lieu la veille, soit le vendredi 28-11 au soir.

Seuls les aînés âgés de 75 ans et plus auront la possibilité de bénéficier du colis gourmand au lieu du repas.

Madame la Présidente rappelle les propositions de menu du traiteur au prix de 44,50 € TTC (pain, vaisselle, apéritif, boissons et service compris, café offert, nappage, serviettes non compris).

Les membres du CCAS, **à l'unanimité,**

décident :

- de retenir le menu « 4 toasts + entrée + plat + fromages et salade + dessert » ;
- de fixer à 44,50 € le montant du repas pris par les « non invités » qui souhaitent participer ;
- de prendre en charge le prix du repas de l'animateur qui intervient de 12h00 à 18h00 dans le cadre de l'après-midi récréatif, ouvert à tous, qui suit le repas ;
- de charger Mme la Présidente de commander les « colis gourmands » pour un montant unitaire d'environ 28,00 € et Mmes BARD, LALANDE, GUILLOT et LOPES d'acheter des fournitures diverses nécessaires à la mise en place du repas au Foyer Rural (décorations, papillotes...), dans la limite des crédits inscrits au budget primitif 2025 - imputation comptable n° 623 ;

précisent :

- que comme les années précédentes, le verre de crémant qui accompagne le dessert est à la charge du CCAS ;
- que, à l'issue de la manifestation, l'ensemble des recettes sera déposé au SGC de Thiers et constituera une recette de la section de fonctionnement au budget 2025 du CCAS.

N° délibération	Voix délibérantes	Pour	Contre	Abstention
25J15_CCAS 03	7	7	0	0

POUR COPIE CONFORME, à BOUZEL le 16 octobre 2025.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de CLERMONT-FERRAND dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou affichage et de sa transmission en Préfecture.

La Présidente du CCAS,
Suzanne DELARBRE

Le Secrétaire de séance,



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CENTRE COMMUNAL
D'ACTION SOCIALE DE BOUZEL**

Date de convocation	08.10.2025
Séance du	15.10.2025

Le 15 octobre 2025 à 19h30, les membres du Centre Communal d'Action Sociale de BOUZEL dûment convoqués se sont réunis, en Mairie de BOUZEL, sous la Présidence de Mme DELARBRE Suzanne.

Nombre de Membres en exercice : sept

Étaient présents : Mme BARD Isabelle ; Mme DELARBRE Suzanne, Maire et Présidente ; Mmes GUILLOT Nathalie, LANDE Mireille, LOPES Nadine ; MM. ARTAUD Hubert, PLASSE Patrice.

Était excusé(e) :

Mme GUILLOT Nathalie a rempli les fonctions de secrétaire de séance.

Thème : 8.2 - Aide sociale

25J15_CCAS 04

N° CCAS -04- /2025 : Convention Téléassistance départementale avec le Conseil Départemental ;

Mme la Présidente informe son Conseil d'Administration avoir reçu un courrier du S.I.A.S.D. de Lezoux indiquant que le comité syndical mettait fin à la convention de téléassistance qui le liait au Conseil Départemental.

Afin de garantir la continuité, à compter du 01 janvier 2026, de ce service au bénéfice des administrés de la commune, il convient de conclure directement et individuellement une convention avec le Conseil Départemental.

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, **à l'unanimité** :

- **décide** de conventionner avec le Conseil Départemental pour la téléassistance sur BOUZEL ;
- **autorise** Mme la Présidente à signer tout document relatif à ce dossier.

N° délibération	Voix délibérantes	Pour	Contre	Abstention
25J15_CCAS 04	7	7	0	0

POUR COPIE CONFORME, à BOUZEL le 16 octobre 2025.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de CLERMONT-FERRAND dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou affichage et de sa transmission en Préfecture.

La Présidente du CCAS,

Le Secrétaire de séance,

Suzanne DELARBRE



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CENTRE COMMUNAL
D'ACTION SOCIALE DE BOUZEL**

Date de convocation	08.10.2025
Séance du	15.10.2025

Le 15 octobre 2025 à 19h30, les membres du Centre Communal d'Action Sociale de BOUZEL dûment convoqués se sont réunis, en Mairie de BOUZEL, sous la Présidence de Mme DELARBRE Suzanne.

Nombre de Membres en exercice : sept

Étaient présents : Mme BARD Isabelle ; Mme DELARBRE Suzanne, Maire et Présidente ; Mmes GUILLOT Nathalie, LANDE Mireille, LOPES Nadine ; MM. ARTAUD Hubert, PLASSE Patrice.

Était excusé(e) :

Mme GUILLOT Nathalie a rempli les fonctions de secrétaire de séance.

Thème : 7.1 - Décisions budgétaires

25J15_CCAS 05

N° CCAS -05- /2025 : Acceptation d'un chèque de remboursement de GROUPAMA

Mme la Présidente informe les membres de l'assemblée qu'il convient d'accepter le chèque émis par notre assureur GROUPAMA pour le remboursement de la phase 2 concernant le sinistre « sécheresse 2018 » sur le pavillon du CCAS sis au lotissement « Les Chaumettes », pour un montant de 2 739,00 €.

L'exposé de la Présidente entendu, et après en avoir délibéré,
Les membres du CCAS de BOUZEL, **à l'unanimité, décident d'accepter** le montant du chèque de remboursement mentionné ci-dessus.

Cette somme formera recette au budget principal de l'exercice en cours, section fonctionnement article budgétaire comptable n° 75888.

N° délibération	Voix délibérantes	Pour	Contre	Abstention
25J15_CCAS 05	7	7	0	0

POUR COPIE CONFORME, à BOUZEL le 16 octobre 2025.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de CLERMONT-FERRAND dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou affichage et de sa transmission en Préfecture.

La Présidente du CCAS,

Le Secrétaire de séance,

Suzanne DELARBRE

